

ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS ETAT DES NUISANCES SONORES AÉRIENNES

415 la Bourie 65250 HECHES

F 415

INFORMATION DE COMMANDE

Date de commande : 25/02/2023 Valide jusqu'au : 25/08/2023 N° de commande : 364526

Adresse: 415 la Bourie 65250 HECHES

Cadastre:

65218 000 F 415

Code postal: 65250 Code insee: 65218

Lat/Long: 43.00354725, 0.379290224353705

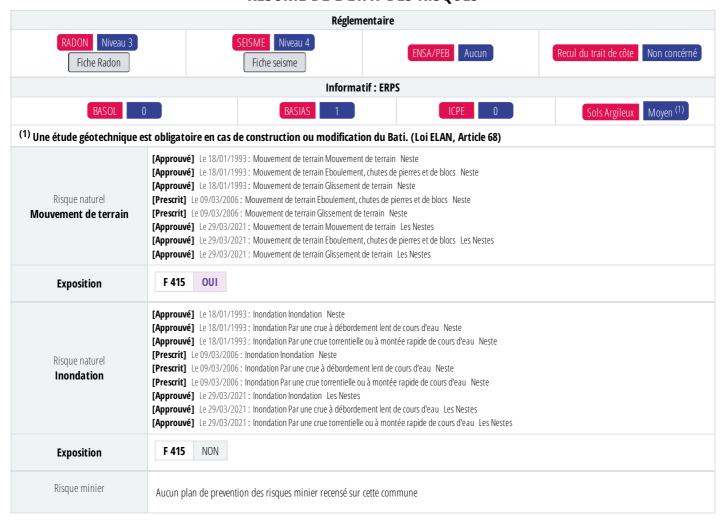
Vendeur ou Bailleur:

M. et Mme

Acquéreur ou locataire :



RESUME DE L'ETAT DES RISQUES



Risque technologique	Aucun plan de prevention des risques technologique recensé sur cette commune
INFORMATIONS LEGALES	Cliquez sur le lien suivant pour trouver les informations légales, documents de références et annexes qui ont permis la réalisation de ce document. https://www.etat-risque.com/s/UXGMZ

Les informations sur les risques auxquels ce bien est exposé sont disponibles sur le site Géorisques : <u>georisques.gouv.fr</u> (article R.125-25)

ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS

Aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon, sols pollués et nuisances sonores

Cet état est établi sur la base des info	rmations mises à disposition p	ar arrêté pi	réfectoral					
N° 65-201	7-03-17-006	(du 17/03/2017		Mis à jo	ur le		
2. Adresse ou parcelles			Code postal ou Insee	Comn	nune			
415 la Bourie	e 65250 HECHES		65250			HEC	CHES	
SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'	UN PLAN DE PRÉVENTION DES RISQI	ues naturels	S (PPRN)					
> L'immeuble (ou au moins une parcelle) est	situé dans le périmètre d'un PPR N					Oui	χ Non	
Prescrit	Anticipé		Approuvé X		Date	e	29/03/2021	
Si oui, les risques naturels pris en considérati	on sont liés à :							
inondation	crue torrentie	lle	remontée de	nappe			avalanches	
cyclone	mouvements de terra	nin X	sécheresse géotec	hnique			feux de forêt	
séisme	volc	an		autres				
Extraits des documents de référence -> Cf: ca	• '							
> L'immeuble est concerné par des prescription	ons de travaux dans le règlement du	PPRN			Oui		Non	
Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés					Oui		Non	
SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'I	UN PLAN DE PRÉVENTION DES RISQI	UES MINIERS	(PPRM)					
> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un	PPR M					Oui	Non	Χ
prescrit	anticipé		approuvé		date	е		
Si oui, les risques naturels pris en considérati								
	mouvements de terrain		autres					
Extraits des documents de référence -> Cf: ca	• '	DDDM			0:		Non	
 L'immeuble est concerné par des prescription Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés 	ons de travaux dans le reglement du	PPRIVI			Oui Oui		Non Non	
	,				Oui		NOII	
SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'			OGIQUES (PPRT)					
> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un						Oui	Non	Х
Si oui, les risques technologiques pris en con				do curproccion				
Effet toxique > L'immeuble est situé dans le périmètre d'un	PPR T approuvé	ue	Effect	de surpression		Oui	Non	χ
Extraits des documents de référence -> Cf: ca						Oui	NOII	^
> L'immeuble est situé en secteur d'expropria	• '				Oui		Non	
L'immeuble est situé en zone de prescription	non ou de delaissement				Oui		Non	
Si la transaction concerne un logement, les tra	avaux prescrits ont été réalisés				Oui		Non	
Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'			mmeuble		Oui		Non	
est exposé ainsi que leur gravité, probabilité e	et cinétique, est jointe à l'acte de ven	ite ou au conti	rat de location					
SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD DU	J ZONAGE SISMIQUE RÉGLEMENTAII	RE						
L'immeuble se situe dans une commune de si	smicité classée en							
zone 1 Trés faible	zone 2 Faible	zone 3 N	Nodérée z	one 4 Moyenne	χ		zone 5 Forte	
INFORMATION RELATIVE À LA POLLUTION D	DE SOLS							
> Le terrain est situé en secteur d'information					Oui		Non	χ
SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD DU		ITIEL DADON						
		ITIEL KADON			Oui	V	Non	
> L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon de niveau 3 Oui X Non								
INFORMATION RELATIVE AUX SINISTRES INI	DEMNISÉS PAR L'ASSURANCE SUITE	À UNE CATAS	TROPHE NATURELLE, MINIÈRE	OU TECHNOLOGIO	QUE			
> L'information est mentionnée dans l'acte de	vente				Oui		Non	
SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'	UNE ZONE EXPOSÉE AU RECUL DU TI	RAIT DE CÔTE	(ZERTC)					
> L'immeuble est situé dans une zone exposée au recul du trait c *Non communiqué (en œurs d'élaboration par la commune)	le côte N/C*	à l'hori	zon de 30 ans	à l'horizon en	tre 30 et 1	00 ans	Non	Х
Vendeur ou Bailleur		Date /	/ Lieu		Acqué	reur ou L	ocataire	

Modèle Etat des risques, pollutions et sols en application des articles L.125-5, L.125-6 et L.125-7 du Code de l'environnnement MTES / DGPR juillet 2018

25/02/2023 / HECHES

M. et Mme

ETAT DES NUISANCES SONORES AÉRIENNES

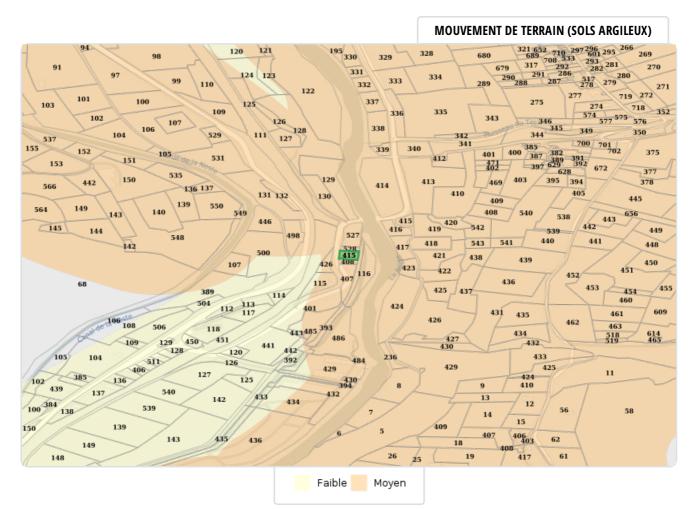
Les zones de bruit des plans d'exposition au bruit constituent des servitudes d'urbanisme (art. L. 112-3 du code de l'urbanisme) et doivent à ce titre être notifiées à l'occasion de toute cession, location ou construction immobilière

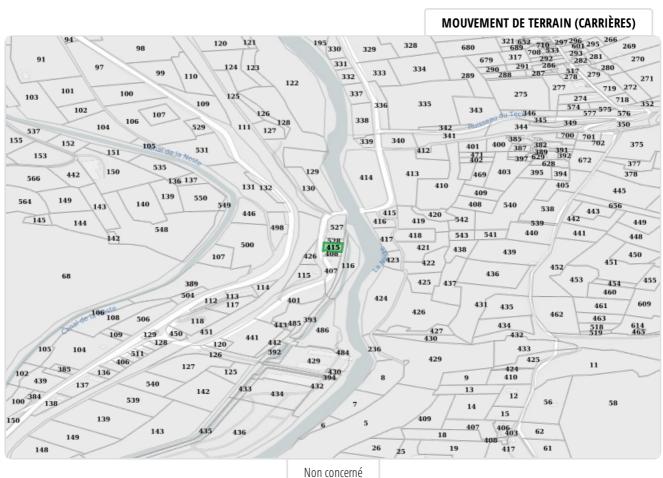
Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral N° - du Mis à jour le					
2. Adresse	Code postal ou	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,			
415 la Bourie 65250 HECHES	652	50	HECHES		
SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN OU PLUSIEURS P	ANS D'EXPOSITION AU BRUIT (PEB)				
>L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PEB		(Oui Non X		
Ré	visé Approuvé	Date			
Si oui, nom de l'aérodrome :					
> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux d'inso	iorisation	Oui	Non		
Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés		Oui	Non		
SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD DU PLAN D'EXPOSITIOI	I AU BRUIT (PEB)				
L'immeuble se situe dans une zone de bruit d'un plan d'exposition	au bruit défnie comme :				
NON X zone A ¹ Aucun Très forte	zone B ²	zone C ³	zone D ⁴		
Aucun Très forte 1 (intérieur de la courbe d'indice Lden 70)	Forte	modérée	Faible		
(mercar de la course a marce Eden 70)					
² (entre la courbe d'indice Lden 70 et une courbe choisie entre L	len 65 celle et 62)				
³ (entre la limite extérieure de la zone B et la courbe d'indice Lden choisi entre 57 et 55)					
4 (entre la limite extérieure de la zone C et la courbe d'indice Lden 50). Cette zone n'est obligatoire que pour les aérodromes mentionnés au I de l'article 1609 quatervicies A du code général					
des impôts. (et sous réserve des dispositions de l'article L.112-9 du code l'urbanisme pour les aérodromes dont le nombre de créneaux horaires attribuables fait l'objet d'une limitation					
réglementaire sur l'ensemble des plages horaires d'ouverture). Nota bene : Lorsque le bien se situe sur 2 zones, il convient de retenir la zone de bruit la plus importante.					
DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE PERMETTANT LA LOCALISATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD DES NUISANCES PRISENT EN COMPTE Document de reference :					
botument de reference .					
Le plan d'exposition au bruit est consultable sur le site Internet du Géoportail de l'institut national de l'information géographique et forestière (I.G.N) à l'adresse suivante :https://www.geoportail.gouv.fr/					
Le plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de :					
peut être consulté à la maire de la commune de : HECHES où est sis l'immeuble.					
Vendeur ou Railleur	Date / Lieu				

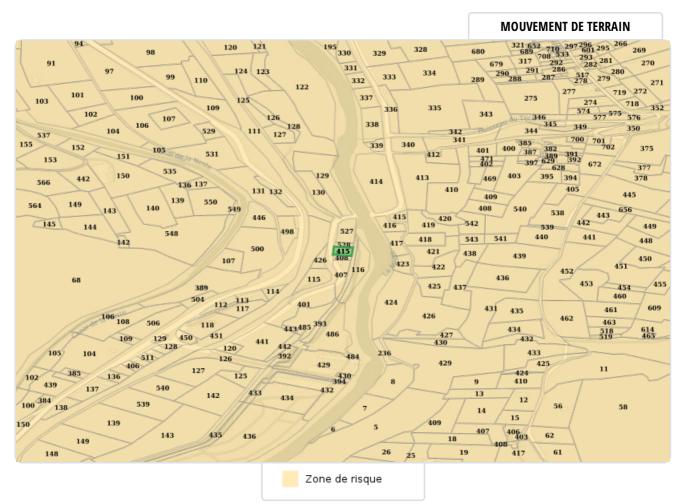
Vendeur ou Bailleur Date / Lieu Acquéreur ou Locataire

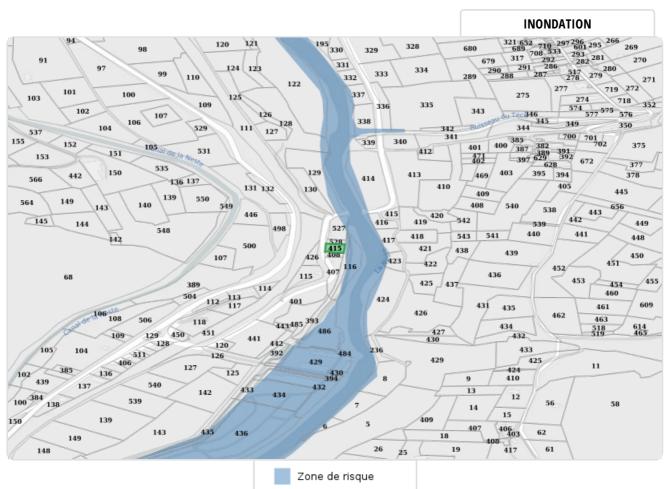
M. et Mme 25/02/2023 / HECHES

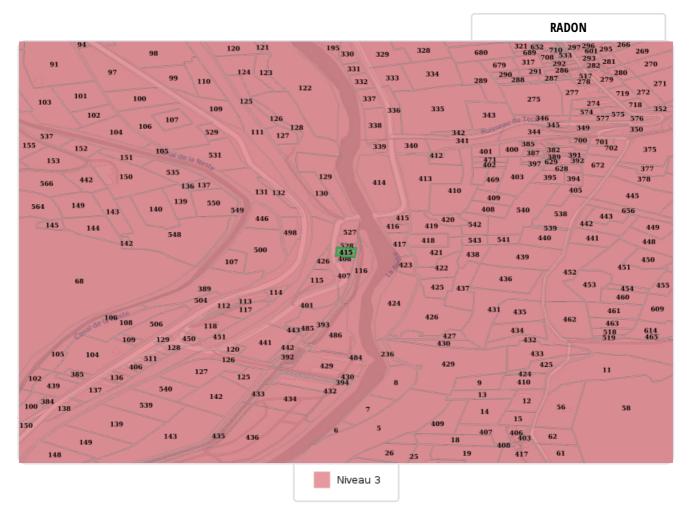
information sur les nuisances sonores aériennes pour en savoir plus.consultez le site Internet du ministère de la transition écologique et solidaire https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/

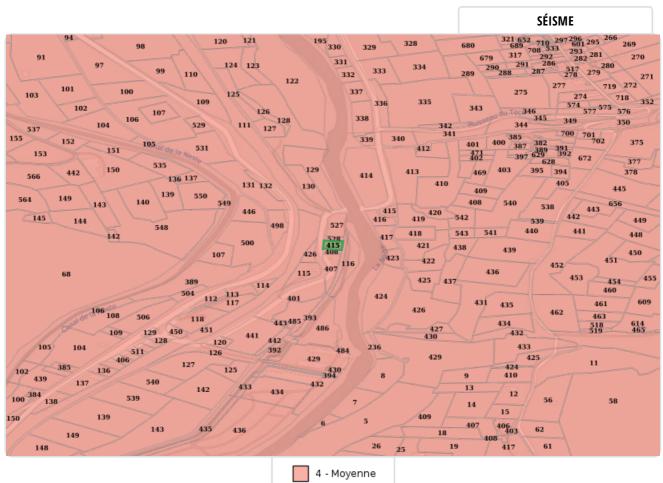


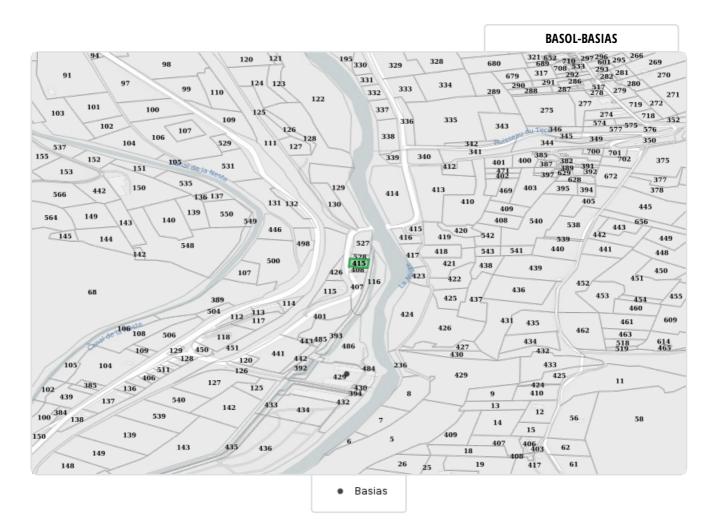


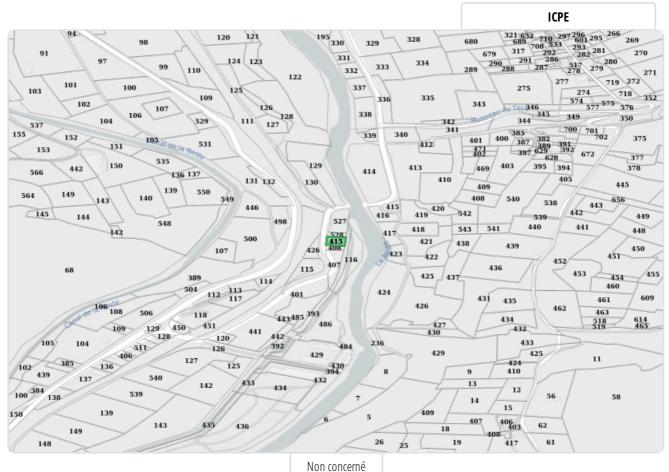


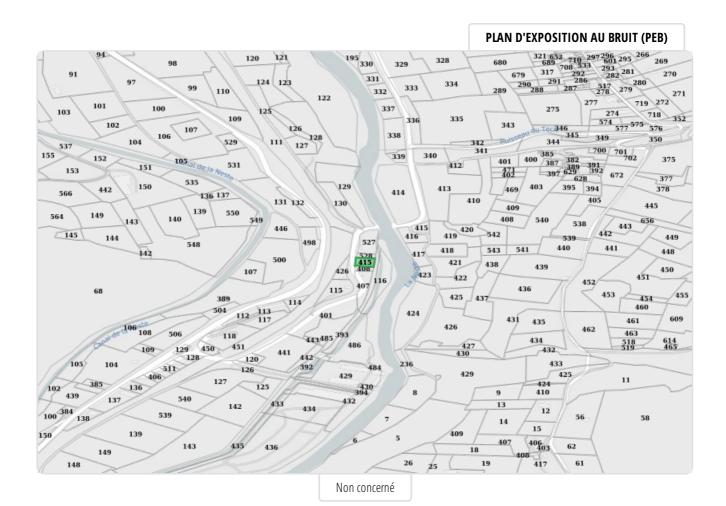


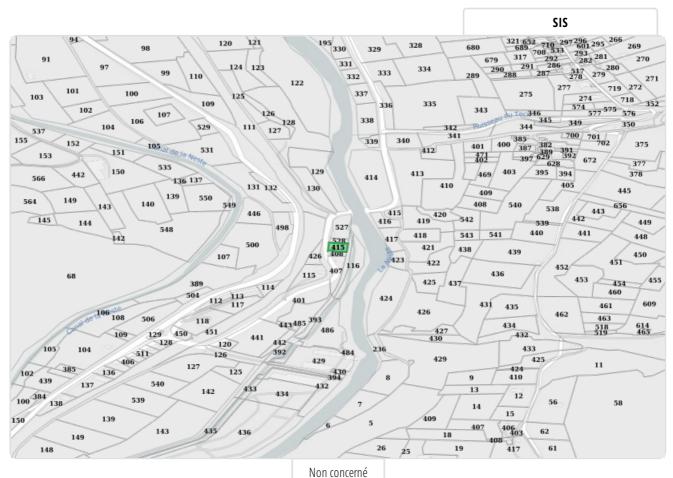












Liste des sites BASIAS (à moins de 500 mètres)

BAse de données des Sites Industriels et Activités de Services

Code	Raison social, Activité, Adresse	Distance
-	SAINTE MARIE ET GRAVIGNY (USINE) / FQUE DE FERRO-ALLIAGES USINE ELECTRO-METALLURGIQUE DE HECHES	287 mètres

Ministère du Développement Durable

Préfecture : Hautes-Pyrénées Commune : HECHES

Déclaration de sinistres indemnisés

en application du IV de l'article L 125-5 du Code l'environnement

Adresse de l'immeuble 415 la Bourie 65250 HECHES 65250 HECHES

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe

Cochez les cases OUI ou NON

Arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophes au profit de la commune

si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements

Catastrophe naturelle	Début	Fin	Arrêté	Jo du	Indemnisation
Inondations et/ou Coulées de Boue	19/10/2012	20/10/2012	20/10/2012	13/01/2013	OUI OUI NO
Mouvement de Terrain	01/02/1993	28/02/1993	28/02/1993	28/12/1993	□ oui □ nor
Inondations et/ou Coulées de Boue	04/07/2001	05/07/2001	05/07/2001	11/08/2001	OUI NO
Inondations et/ou Coulées de Boue	24/01/2009	27/01/2009	27/01/2009	29/01/2009	OUI NO
Inondations et/ou Coulées de Boue	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	OUI NO
Inondations et/ou Coulées de Boue	17/06/2013	20/06/2013	20/06/2013	29/06/2013	OUI NO
Mouvement de Terrain	17/06/2013	20/06/2013	20/06/2013	29/06/2013	OUI NO
Inondations et/ou Coulées de Boue	06/11/1982	10/11/1982	10/11/1982	19/11/1982	OUI NO
Glissement de Terrain	06/11/1987	06/11/1987	06/11/1987	21/04/1988	OUI NO
Inondations et/ou Coulées de Boue	13/07/1995	13/07/1995	13/07/1995	09/07/1996	OUI NO
Mouvement de Terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	OUI NO
Tempête	06/11/1982	10/11/1982	10/11/1982	19/11/1982	OUI NO

Etabli le :	Nom du vendeur ou du bailleur
25/02/2023	M. et Mme
Cachet / Signature du vendeur ou du bailleur	Nom de l'acquéreur ou du locatain

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le site portail dédié à la prévention des risques majeurs : www.georisques.gouv.fr